



2260 - Embrasser le Coran et les doigts et se balancer pendant sa lecture

question

Question: Ma question porte sur l'innovation. J'ai vu à la mosquée que je fréquente des frères en train d'accomplir des actes que je prends pour des innovations. Mais je manque de références me permettant de l'affirmer. Au cas où lesdits actes s'avèreraient incorrects, je voudrais procéder avec sagesse pour les corriger, s'il plait à Allah. 1. Souffler sur les doigts et faire passer l'index sur les deux yeux à l'issue d'une invocation. 2. Veiller à toujours cloturer une prière par la récitation de la Fatiha. 3. Embrasser le Coran à sa réception et sa pose. 4. Se balancer pendant qu'on est assis dans la prière ou lors de la lecture du Coran.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les actions cultuelles doivent être fondées sur des arguments tirés du Coran et de la Sunna authentique. Une des règles de la charia veut que l'on n'adore Allah que conformément à ce qu'Il a établi et que l'on s'abstient de recourir aux innovations. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque introduit dans notre affaire (religion) quelque chose qui lui est étranger le verra rejeter.** Or la cloture de la prière par la récitation de la Fatiha n'est fondée sur aucun argument tiré du Coran ou de la Sunna. Il en est de même du fait de souffler sur les doigts et de les faire passer sur les yeux à l'issue d'une prière. Ash-Shouqayri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a cité parmi les innovations le fait d'embrasser les ongles des index et de les passer sur les yeux à la suite des invocations consécutives à la prière. Il en est de même du fait de rassembler les bouts des doigts et de les mettre sur les yeux à la suite de la prière en y joignant des récitations. C'est une hideuse innovation. (Voir as-Sunna wa al-mubtada'at, p.71) En ce qui concerne le fait d'embrasser le Coran, la Commission Permanente chargée de la consultance religieuse a donné l'avis suivant à la suite d'une question qui lui avait été posée à ce sujet: **Nous**



ne connaissons aucun fondement au fait d'embrasser le Coran. dans une autre réponse, elle dit: Nous ne possédons aucun argument sur la légalité du fait d'embrasser le Saint Coran révélé pour être médité, récité, honoré et appliqué. (avis de la Commission Permanente,4172) Dans al-Adab ash-shariyya,2-273t ar-rissala,Ibn Mufid dit textuellement : « Il est rapporté que l'imam Ahmad s'abstenait de se prononcer sur le fait d'embrasser le Coran et de le mettre sur les yeux.Dans al-Djami' al-Kabir, al-Qadi dit: « Il s'abstenait de se prononcer à ce sujet, même si les gestes visent à honorer le Coran car un acte peut être validé par raisonnement par analogie sans être recommandable.En effet, même s'il implique la vénération (d'un objet religieux) sa recommandabilité doit être étayée par un texte.Ne vois-tu pas Omar dire à la vision de la pierre noire: Tu ne peux ni nuire ni profiter (à personne).Si le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ne t'avait embrassé je ne l'aurais pas fait. (rapporté par al-Boukhari, 1597) Quant au fait de se balancer et de se secouer pendant la lecture ou la prière, c'est une attitude juive liée à leurs pratiques culturelle.Aussi un musulman ne doit il pas les imiter délibérément.(Voir bida' al-qurra par Bakr Abou Zayd,p.57) La sagesse à observer dans l'appel (à la bonne pratique religieuse) et la critique (des comportements erronés) à laquelle vous avez fait allusion dans votre question, consiste à demander à vos interlocuteurs les arguments sur lesquels ils fondent leur pratique culturelle et ses modalités,car aucun pratique culturelle non fondée sur un argument valable ne doit être adoptée, et l'argument doit être présenté par l'initiateur non par celui qui le critique.Puisse Allah nous assister à faire tout ce qui est bien.Puisse Allah bénir notre prophète Muhammad.